

142 LIBI

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social : 125, rue Diderot, 93700 Drancy
RCS Bobigny 881 778 864

DECISIONS DU GERANT EN 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept février à dix-sept heures trente,

Je soussigné, **Monsieur David CEYLON**,

Agissant en qualité de Gérant de la société **142 LIBI**, Société civile immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 125, rue Diderot, 93700 Drancy, et identifiée sous le numéro 881 778 864 RCS Bobigny (la « **Société** »),

En vertu des missions et pouvoirs qui m'ont été conférés par l'Assemblée Générale des associés de la Société qui s'est tenue le 27 février 2025.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Suite à l'annulation des cinquante (50) parts sociales, appartenant aux associés retrayants, le Gérant constate la réduction corrélative du capital social d'un montant de cinq cents euros (500,00 €) ramenant ledit capital de mille euros (1.000,00 €) à cinq cents euros (500,00 €).

DEUXIEME DECISION

Au regard de la décision qui précède, le Gérant décide de modifier les statuts, notamment les articles 7 et 8, comme suit :

« ARTICLE VII – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CINQ CENTS EUROS (500 €).

- I- Il est divisé en 50 parts sociales de DIX EUROS (10 €) chacune, libérées en totalité.*

II- Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE VIII – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à CINQ CENTS EUROS (500 €).

Il est divisé en 50 parts sociales de DIX EUROS (10 €) chacune, libérées en totalité et réparties comme suit :

A Monsieur David CEYLON, 50 parts

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 50 parts sociales »

* * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

DocuSigned by:
David Ceylon
F2DD59126637495...

Monsieur David CEYLON